



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

(version modifiée)

CONSULTATION PUBLIQUE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE NICOLET-YAMASKA

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 2019-05 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le 17 avril 2019 le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le projet de règlement numéro 2019-05 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Le projet de règlement est relativement à une demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité du Village de Saint-Célestin.

AVIS vous est par la présente donné qu'une commission, formée par les membres du comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, tiendra une assemblée de consultation publique aux date, heure et lieu suivants :

Date et heure : Mercredi, le 12 juin 2019 à 13 h 30
Endroit : Salle du Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Mgr-Courchesne à Nicolet

Au cours de cette assemblée, la Commission expliquera la nature des modifications et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

AVIS vous est également donné que copie de ce projet de règlement est disponible au bureau de chacune des municipalités où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Nicolet, ce 16 mai 2019.

MICHEL CÔTÉ, Ph.D.
Directeur général et secrétaire-trésorier